



**Salle Otavela, lundi 11 décembre 2023, 19.00 heures**

Présidence	Bernard Bapst Syndic,
Présents	45 personnes
Excusés	Nathalie et Thierry Ursenbacher – Jacqueline et Paul Brodard
Scrutateurs	Yerly Olivier et Antoine Brodard
Secrétaire	Fabienne Pharisa, secrétaire communale

**Le Syndic** ouvre cette assemblée et au nom des Autorités remercie les personnes présentes de suivre les délibérations et de s'intéresser à la vie de notre commune. Il rappelle qu'en vertu de l'art. 3b alinéa 2 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, l'assemblée est enregistrée. L'enregistrement sera effacé après l'approbation du procès-verbal par l'assemblée suivante. M. le Syndic rappelle également qu'avant toute intervention, les personnes prenant la parole doivent s'annoncer par leur nom et prénom et parler assez fort. Faute de quoi l'enregistrement ne pourra pas être utilisé.

Il précise, qu'en application des dispositions de la loi sur les communes, l'assemblée communale a été dûment convoquée par annonce dans la feuille officielle du canton de Fribourg du 24 novembre 2023, par affichage au pilier public, sur le site internet et par une convocation adressée en circulaire dans l'Echo d'Hauteville, le tout dix jours à l'avance.

Le Syndic demande si quelqu'un a une remarque à formuler en lien à la convocation. Personne ne soulève de remarques.

Puis il désigne deux scrutateurs : Antoine Brodard et Olivier Yerly

Les scrutateurs doivent compter les personnes présentes. Ils regardent également que les membres présents soient des citoyens actifs de la commune. Le Syndic prie les scrutateurs de compter les voix de la table du Conseil communal puisque le Conseil communal peut voter les budgets.

Le Syndic souhaite la bienvenue au nouveau Conseiller communal M. Geoffrey Boubey. Il lui passe la parole pour qu'il se présente.

**Geoffrey Boubet** : je suis originaire du Nord de la France où j'ai vécu pendant 18 ans. Par la suite, j'ai travaillé dans le corps de gendarmerie française où j'ai eu la chance de sillonner les quatre coins de l'hexagone. Dans le cadre d'une reconversion professionnelle, j'ai obtenu mon brevet de moniteur auto-école. J'exerce actuellement cette fonction comme indépendant à



## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 décembre 2023

Fribourg. Depuis 5 ans, j'habite Hauteville et je suis ravi de pouvoir m'investir au sein du Conseil communal.

Par acclamation, les citoyens remercient M. Boubet pour son investissement.

Le bureau de l'assemblée, composé du Conseil communal et de l'assemblée est ainsi constitué. Il remercie la Secrétaire de tenir le procès-verbal des délibérations.

Il prie également les personnes qui ne sont pas citoyens de la commune ou qui ont déposé leur papier dans les 5 derniers jours de ne pas intervenir et de ne pas voter. Il demande à ces personnes de levée la main spontanément afin d'être identifié par les scrutateurs.

**M. le Syndic** informe un rajout de deux investissements au tractanda à savoir :

- aménagement routier – réserve
- approvisionnement en eau – réserve

Ces montants seront mis chaque année à la suite d'une demande de la commission financière et l'entrée en vigueur du MCH2.

Le tractanda de l'assemblée sera donc le suivant :

### **Convocation à l'assemblée communale**

Les citoyennes et citoyens acti-ve-f-s de la Commune de Hauteville sont convoqué-e-s en assemblée communale ordinaire le

# LUNDI 11 DÉCEMBRE 2023, À 19H00

## À LA SALLE OTAVELA

### LISTE DES OBJETS A TRAITER

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée : celui-ci est à la disposition des personnes intéressées au bureau communal et peut être consulté sur le site internet : [www.hauteville.ch](http://www.hauteville.ch)
2. **Budget 2024**
  - 2.1 Présentation du budget de résultats  
Rapport de la commission financière
  - 2.2 Budget des investissements
    - a) Eclairage public – remplacement des luminaires par des LED



## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 décembre 2023

- b) Pose de 4 lampadaires supplémentaires à la Route de la Fin
- c) Création d'un chemin piétonnier Longemort – crédit supplémentaire
- d) Achat d'une benne pour le tracteur
- e) Achat de chaînes à neige pour le tracteur
- f) Réalisation d'une porte étanche au réservoir d'Impart
- g) Rénovation du pont des Fourches – crédit supplémentaire
- h) Création d'un jardin du souvenir au cimetière
- i) Création d'un chemin en pavés au cimetière
- j) Aménagement routier – réserve
- k) Approvisionnement en eau - réserve

2.3 Approbation finale des budgets de résultats et d'investissements

3. AIS Association intercommunale du bassin de la Sionge – modification et approbation des statuts

4. Divers

Le Syndic demande si des citoyens ont des remarques à formuler sur ce tractanda ? Comme personne ne souhaite s'exprimer le Syndic poursuit l'assemblée

### 1. Approbation du PV de l'assemblée du 22 mai 2023

---

Le procès-verbal de la dernière assemblée du 22 mai 2023 était à disposition des citoyens à l'administration communale et sur le site internet. Ce procès-verbal ne sera donc pas lu.

#### ◆ Vote

➤ **Le Syndic demande aux citoyens d'accepter ce procès-verbal**

**Décision : le procès-verbal est accepté par 42 oui et 3 absentions.**

### 2. Budgets résultats (anc. Fontionnement) et des investissements 2024

---

Pour ce point, le Syndic passe la parole à Christophe Revaz, responsable des finances, qui explique les budgets de fonctionnement.

Christophe Revaz rappelle que le nouveau règlement des finances MCH2 ainsi que les nouvelles règles comptables ont pour conséquence :

- de ne plus permettre de faire des provisions
- de forcer la commune à réévaluer ses biens et à amortir de manière obligatoire tous ces biens administratifs
- de mettre en investissement toute dépense dépassant Fr. 3'000.- qui engage la commune sur plusieurs exercices.



## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 décembre 2023

Ceci afin d'obtenir un résultat annuel plus en ligne avec la réalité économique.

### Présentation du budget de fonctionnement 2024 de la commune de Hauteville:

	<b>Budget 2024</b>	<b>Budget 2023</b>
Aux charges	3'182'506.30	CHF 2'964'396.40
Aux produits	3'356'506.70	CHF 2'764'417.00
Déficit fonctionnement	280'332.40	CHF 199'979.40
Bénéfice	CHF 173'999.40	

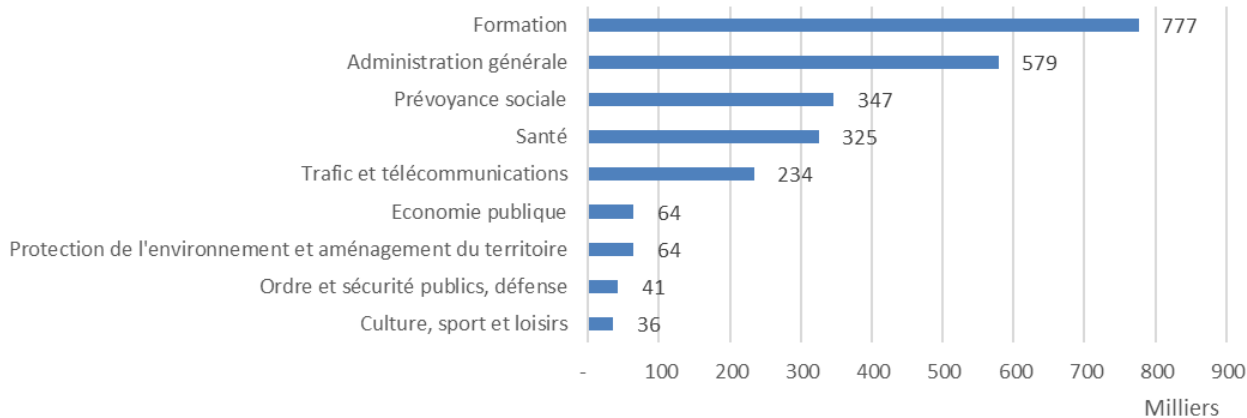
Le bénéfice de CHF 173'999.40 est dû à un revenu extraordinaire de CHF 454'331.00, lié à la dissolution de la réserve de réévaluation du patrimoine financier. Sans cette écriture purement comptable, le budget serait déficitaire de CHF 280'332.40

Tous les graphiques ci-après sont commentés par M. Revaz.



Commune de  
Hauteville

### Répartition des charges par dicastère après déduction des produits



Les charges les plus importantes sont affectées à la formation



## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 décembre 2023



**Commune de  
Hauteville**

<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022
Législatif	10 055	11 212	9 113
Executif	65 334	66 108	58 082
Administration des finances	112 209	108 480	108 772
Service généraux	178 780	178 434	161 587
Immeubles administratifs	212 489	200 040	212 456
<b>Total</b>	<b>578 867</b>	<b>564 274</b>	<b>550 009</b>



**Commune de  
Hauteville**

<b>ORDRE ET SECURITE PUBLICS</b>	Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022
Questions juridiques	29 327	22 739	18 054
Service du feu	9 186	11 171	- 1 213
Défense civile	2 947	2 909	2 657
<b>Total</b>	<b>41 460</b>	<b>36 819</b>	<b>19 498</b>



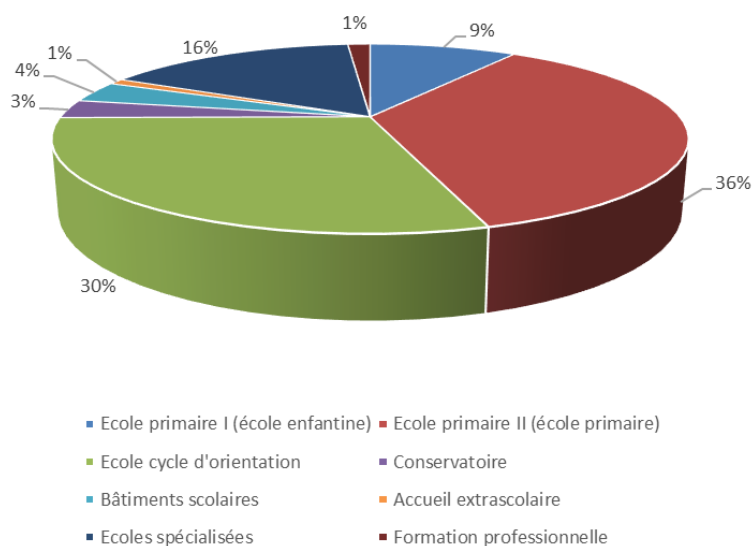
**Commune de  
Hauteville**

<b>Répartition des charges de l'enseignement et formation</b>	
Ecole primaire I (école enfantine)	72 558
Ecole primaire II (école primaire)	278 563
Ecole cycle d'orientation	230 366
Conservatoire	24 483
Bâtiments scolaires	28 106
Accueil extrascolaire	7 515
Ecoles spécialisées	124 275
Formation professionnelle	11 000
<b>Total</b>	<b>776 867</b>

Remarque : l'AES est financé à hauteur de CHF 122'450.00 par les parents, la commune de Corbières et les subventions.



### Enseignement et formation - charges liées



CULTURE, SPORT ET LOISIRS	Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022
Bibliothèque	3 602	3 600	3 407
Culture	500	1 000	1 117
Sport	25 348	27 867	22 936
Loisirs	6 410	1 100	1 845
<b>Total</b>	<b>35 860</b>	<b>33 567</b>	<b>29 305</b>

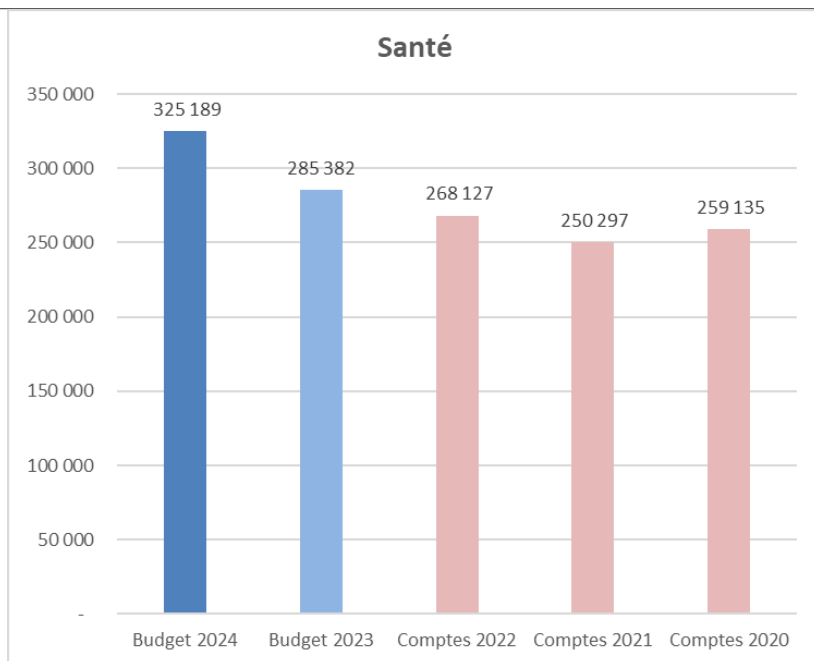
Dans le compte, il y a la mise en place de 4 bancs pour les aînés.



## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 décembre 2023



Commune de  
Hauteville



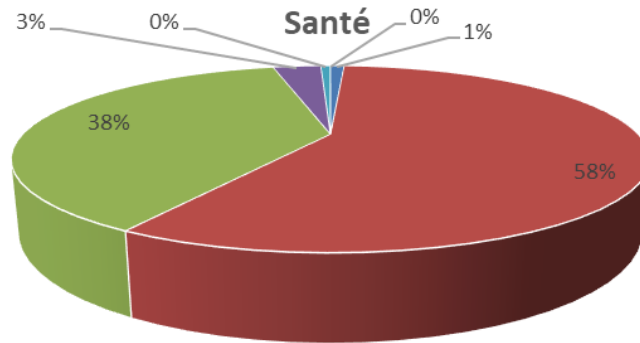
Commune de  
Hauteville

Santé	Budget 2024
Hôpitaux	2 907
Etablissements médico-sociaux et homes régionaux	187 549
Soins ambulatoires (soins à domicile)	122 484
Services de sauvetage (ambulances)	10 179
Service médical des écoles	2 000
Contrôle des denrées alimentaires	70
<b>Total</b>	<b>325 189</b>

Ce sont que des charges liées. Ces chiffres nous sont donnés par l'Etat ou le RSSG



Commune de  
Hauteville

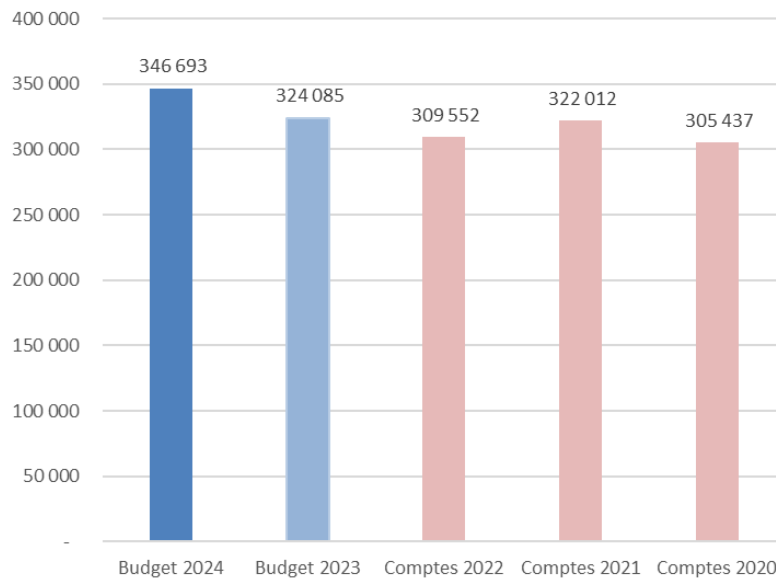


- Hôpitaux
- Etablissements médico-sociaux et homes régionaux
- Soins ambulatoires (soins à domicile)
- Services de sauvetage (ambulances)
- Service médical des écoles
- Contrôle des denrées alimentaires



Commune de  
Hauteville

### Prévoyance Sociale







## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 décembre 2023

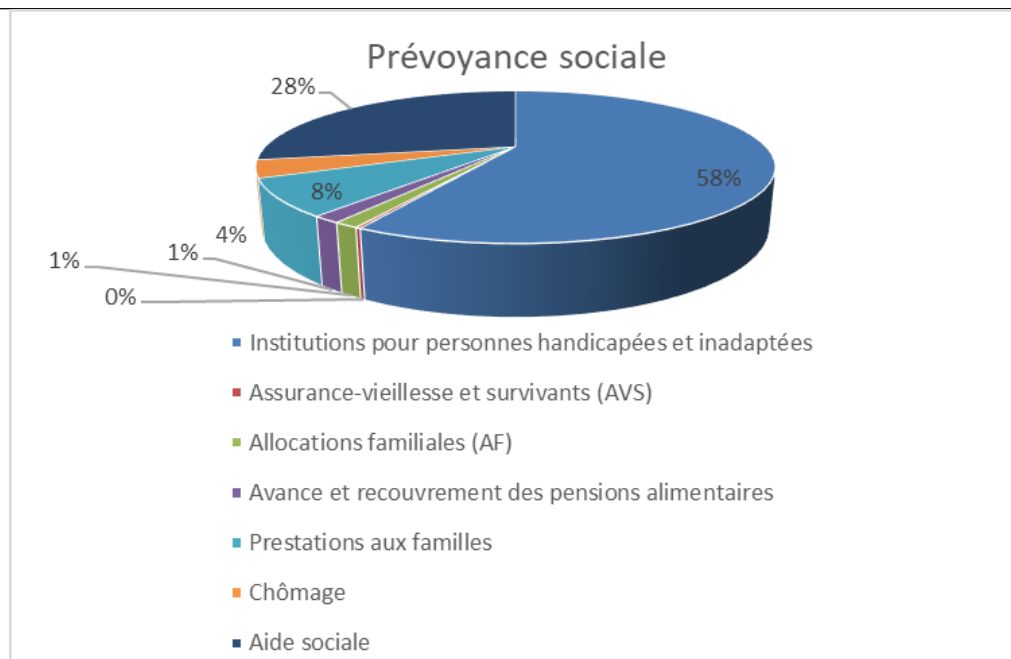


Commune de  
Hauteville

Prévoyance Sociale	Budget 2024
Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	200 563
Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	885
Allocations familiales (AF)	4 337
Avance et recouvrement des pensions alimentaires	5 040
Prestations aux familles	26 500
Chômage	12 987
Aide sociale	96 381
<b>Total</b>	<b>346 693</b>



Commune de  
Hauteville



Toutes ces charges sont également des charges liées.



## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 décembre 2023



Commune de  
Hauteville

<b>TRAFFIC ET TELECOMMUNICATIONS</b>	Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022
Routes cantonales	3 000	3 000	1 652
Routes communales	189 682	176 359	173 630
Infrastructures de transport publics	5 651	4 940	5 671
Traffic régional et agglomération	35 389	34 634	31 886
<b>Total</b>	<b>233 722</b>	<b>218 933</b>	<b>212 839</b>



Commune de  
Hauteville

<b>TRAFFIC ET TELECOMMUNICATIONS</b>	Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022
Routes cantonales	3 000	3 000	1 652
Routes communales	189 682	176 359	173 630
Infrastructures de transport publics	5 651	4 940	5 671
Traffic régional et agglomération	35 389	34 634	31 886
<b>Total</b>	<b>233 722</b>	<b>218 933</b>	<b>212 839</b>

Route communale : dans ce poste, il y a une partie des salaires en lien avec l'édilité et le réaménagement d'un chemin vers l'église.



## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 décembre 2023

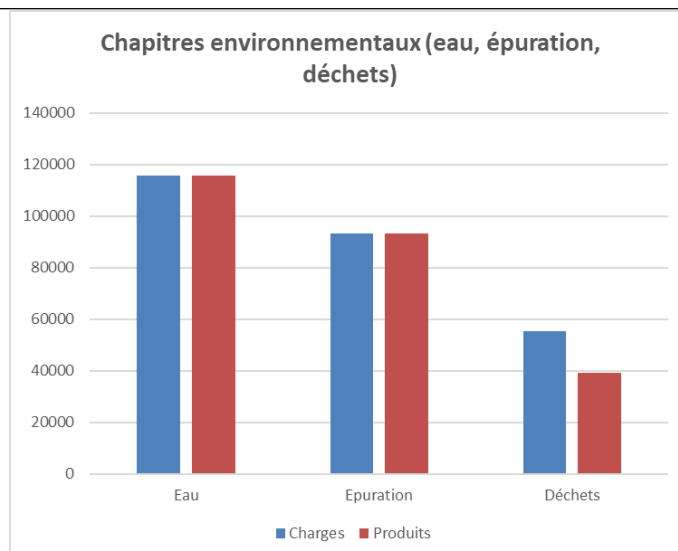


Commune de  
Hauteville

<b>PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022
Approvisionnement en eau	-	-	-
Traitement des eaux usées	-	-	-
Gestion des déchets	16 412	809	16 553
Correction des eaux	18 129	24 617	24 489
Lutte contre la pollution	17 500	17 534	150
Protection de l'environnement	6 751	3 152	3 233
Aménagement du territoire	5 000	4 069	1 139
<b>Total</b>	<b>63 792</b>	<b>50 181</b>	<b>3 413</b>



Commune de  
Hauteville



Les postes eau - épuration sont équilibrés à 100% par la perception des taxes. Le compte "Déchets" présente un déficit de revenus, seul 70,4% sont couverts par les taxes.

Pour les déchets, les chiffres nous sont donnés par la commune de Corbières étant donné que c'est eux qui gèrent la déchetterie intercommunale.



## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 décembre 2023



Commune de  
Hauteville

<b>ECONOMIE PUBLIQUE</b>	Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022
Agriculture	180	- 2 200	- 8 126
Sylviculture	31 923	27 110	11 446
Tourisme	25 983	27 634	28 637
Industrie, artisanat et commerce	6 152	5 829	5 726
<b>Total</b>	<b>64 238</b>	<b>58 373</b>	<b>37 684</b>

La commune participera à la construction de la route de la Richerne.

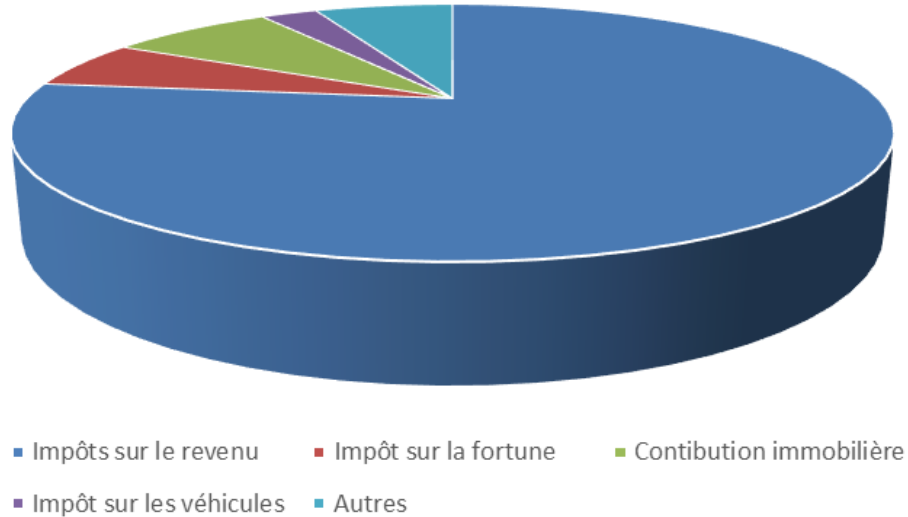


Commune de  
Hauteville

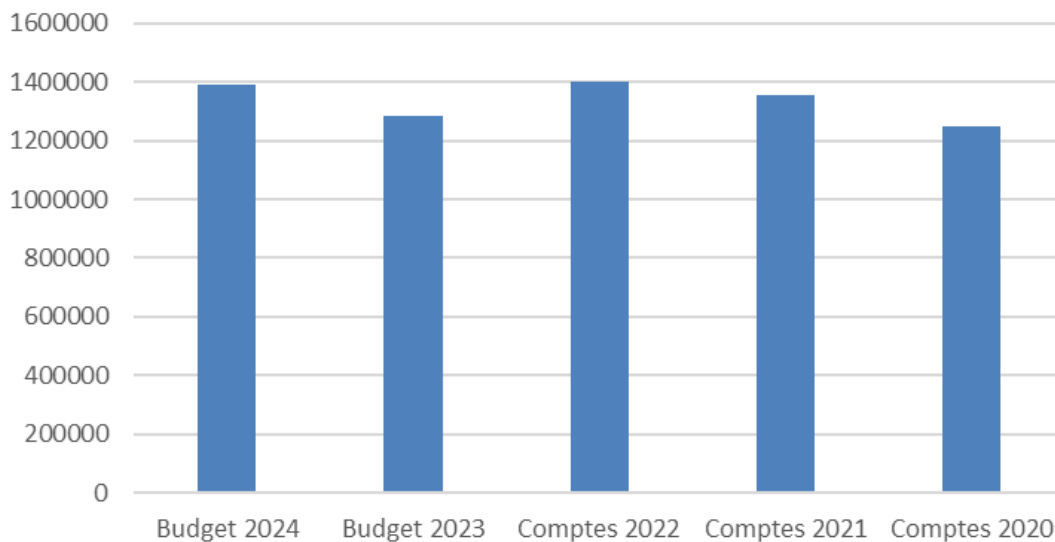
<b>Recettes fiscales</b>	Budget 2024
Impôts sur le revenu	1392913
Impôt sur la fortune	109429
Contibution immobilière	140000
Impôt sur les véhicules	48 100
Autres	118 358
<b>Total</b>	<b>1 808 800</b>



### Répartition des recettes fiscales budget 2024



### Impôts sur le revenu



**Pierre Gingins** : pourquoi les chiffres inscrits dans le bulletin communal ne correspondent pas aux chiffres publiés dans les slides ?

**Christophe Revaz** : dans la présentation pour l'assemblée nous avons mis uniquement les recettes fiscales en lien avec les impôts. Toutes les autres entrées comme les locations des alpages ou des appartements n'apparaissent pas.



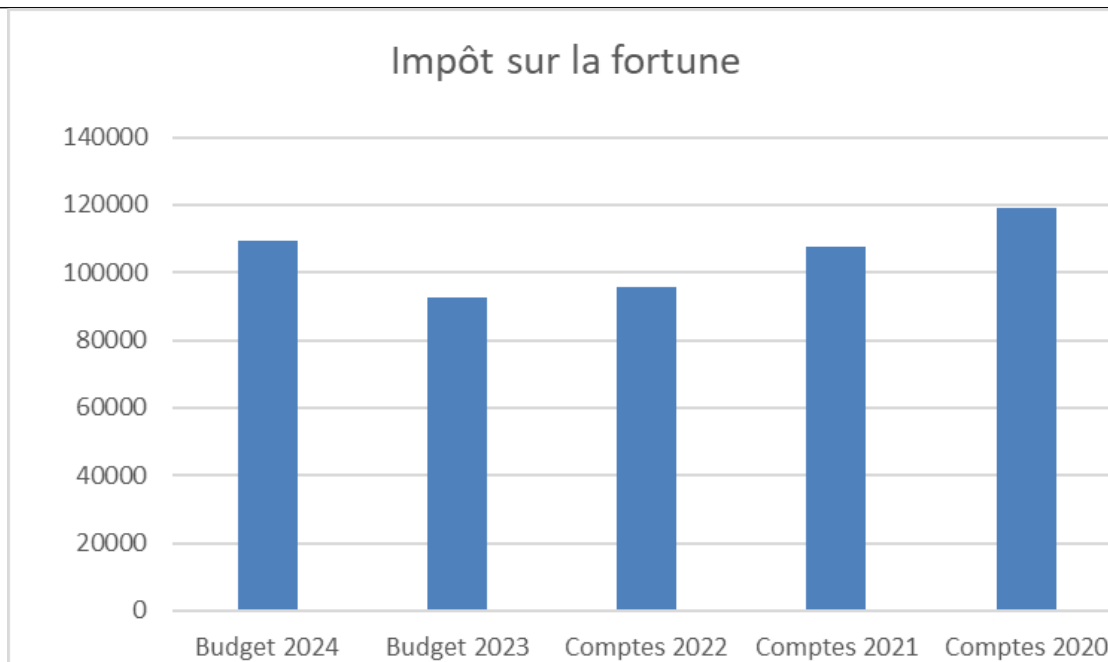
## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 décembre 2023

**Stéphane Schouwey** : le détail des budgets est en ligne sur le site internet et à disposition à l'administration communale.

**Le Syndic** : pour ne pas créer de quiproquo, dans le prochain bulletin communal, la commune ne mettra plus le résumé par poste mais annotera uniquement le lien du site internet.

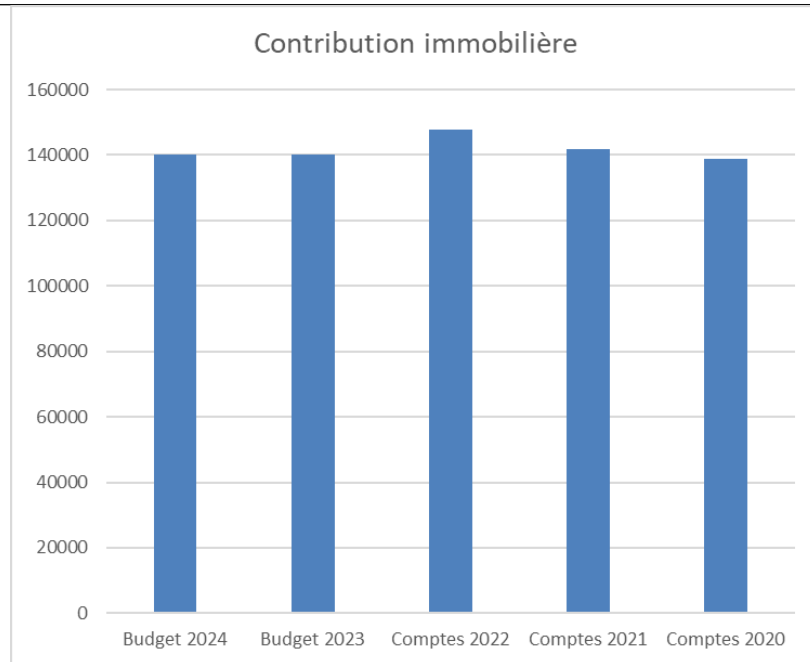


Commune de  
Hauteville





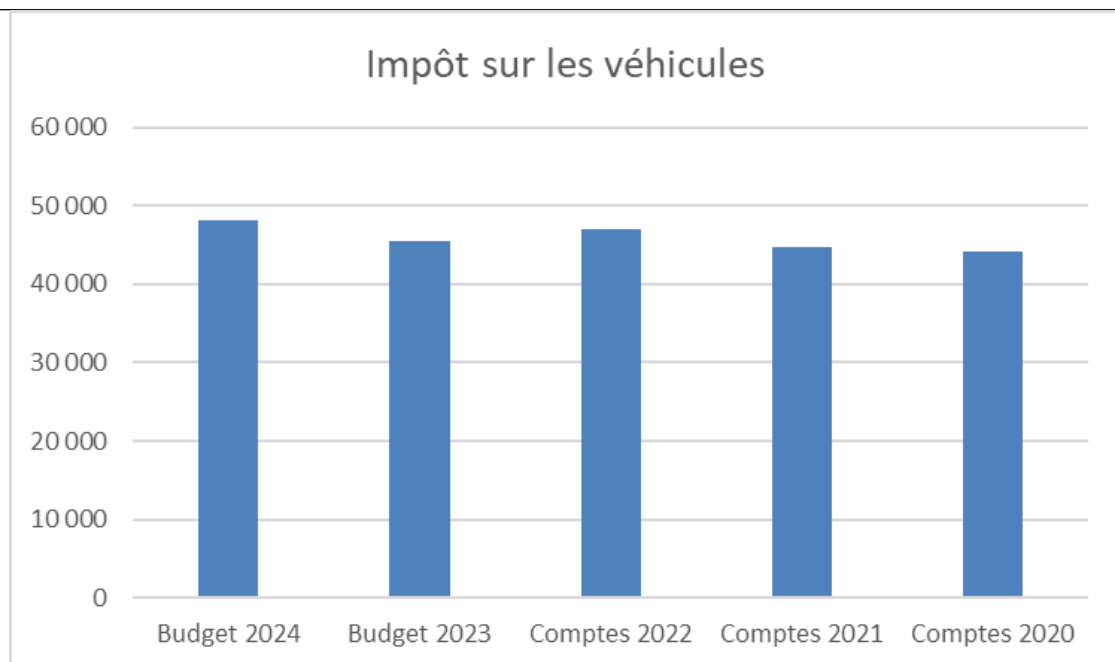
Commune de  
Hauteville

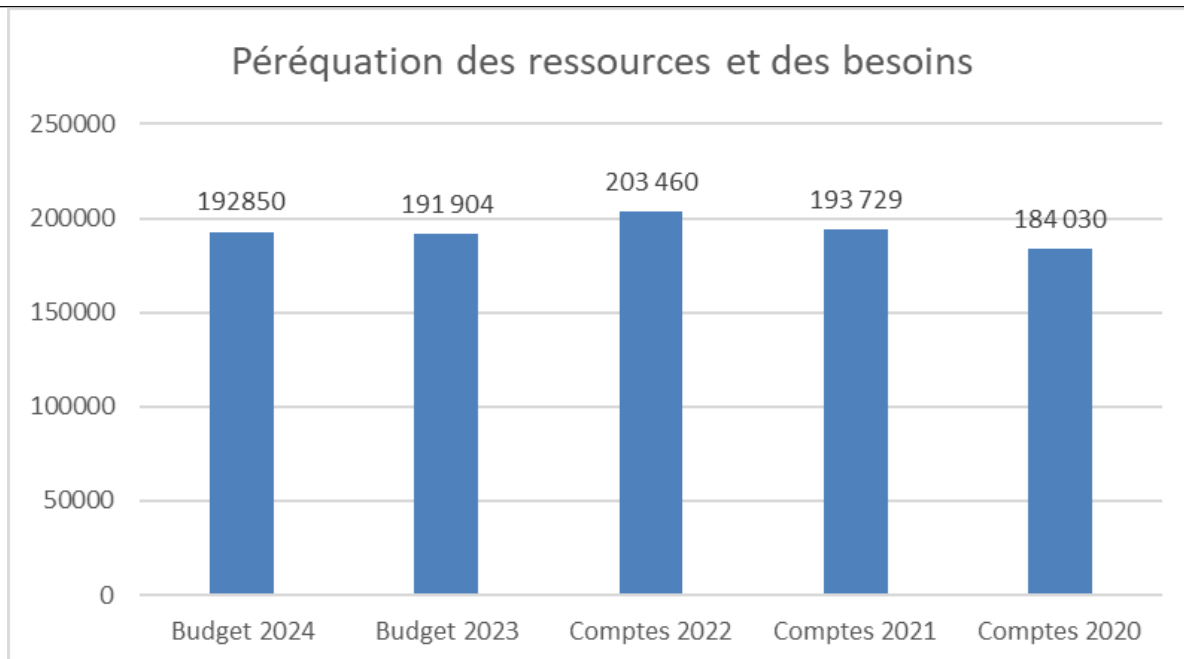


La contribution immobilière augmente chaque année étant donné que des bâtiments sont rénovés et la valeur de ceux-ci augmentent sensiblement.



Commune de  
Hauteville





Ces projections se basent sur les données transmises par le Service cantonal des contributions. Cependant, le Conseil communal n'a pas tenu compte des ventes éventuelles de propriétés.

Etant donné que la parole n'est plus demandée, le Syndic passe la parole à M : Stéphane Schouwey, Président de la Commission financière.

**M. Stéphane Schouwey** lit son rapport :

Le 28 novembre 2023, La commission financière s'est réunie pour examiner le budget 2024 en présence du Conseil communal.

#### **Budget de fonctionnement**

L'excédent de revenu se monte à CHF 173'999.40 contre un excédent de charge de CHF 199'879.40 pour le budget de l'année précédente.

En neutralisant l'écriture comptable de dissolution de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif, le budget 2024 présente un excédent de charge de CHF 280'332.40 contre CHF 297'903.40 pour le budget 2023.

Nous relevons en particulier une augmentation des rentrées fiscales qui est compensée par l'augmentation des charges liées, ainsi que des charges salariales.





## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 décembre 2023

Concernant la mise en œuvre MCH2, nous rappelons que la dissolution de la réévaluation du patrimoine administratif est faite sur une durée de 10 ans à raison de CHF 454'332.00 par année depuis 2022.

La Commission financière recommande à l'assemblée d'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2024.

Le Syndic remercie M. Schouwey pour son rapport et passe au budget des investissements.

### **2.2 Budget des investissements**

Le Syndic explique dans le détail chaque investissement.

#### **a) Eclairage public – remplacement des luminaires par des LED**

Dans les dix prochaines années, le Conseil communal souhaite changer toutes les lampes de l'éclairage public en LED avec un système de détecteur de personnes.

La première partie de ce projet sera réalisé en février et mars pour le centre du village et le quartier de Longemort. L'an prochain, le Conseil vous soumettra à nouveau un montant CHF 14'000.00 pour changer les lampadaires dans le quartier du Charmin et du Manège.

Aujourd'hui, on nous parle que d'économie d'énergie, les lampadaires s'allumeront uniquement au besoin. Ceci réduira sensiblement notre facture d'électricité.

Plan de financement

Financé par les liquidités courantes	CHF	14'000.00

#### **b) Pose de 3 lampadaires supplémentaires à la route de la Fin**

Plan de financement

Financé par les liquidités	CHF	33'000.00

**Christophe Revaz** : trois lampadaires seront posés du côté amont de la route secteur Route de la fin. Un lampadaire sera mis au début de la route pour éclairer les accès et non les maisons, Un deuxième pour éclairer la place des nouvelles maisons Krasniki et le 3<sup>ème</sup> pour éclairer la route devant les maisons Papaux/Castella.



**Charles Perrenoud** : lors de la pose du lampadaire, pourrait-t-on être averti ?

**Christophe Revaz** : Antoine Brodard procèdera à la creuse et le Groupe E installera les lampadaires nouvelle génération avec détecteur. Ceux-ci s'allumeront uniquement lors du passage d'un piéton.

**Olivier Yerly** : où sera pris l'introduction électrique ?

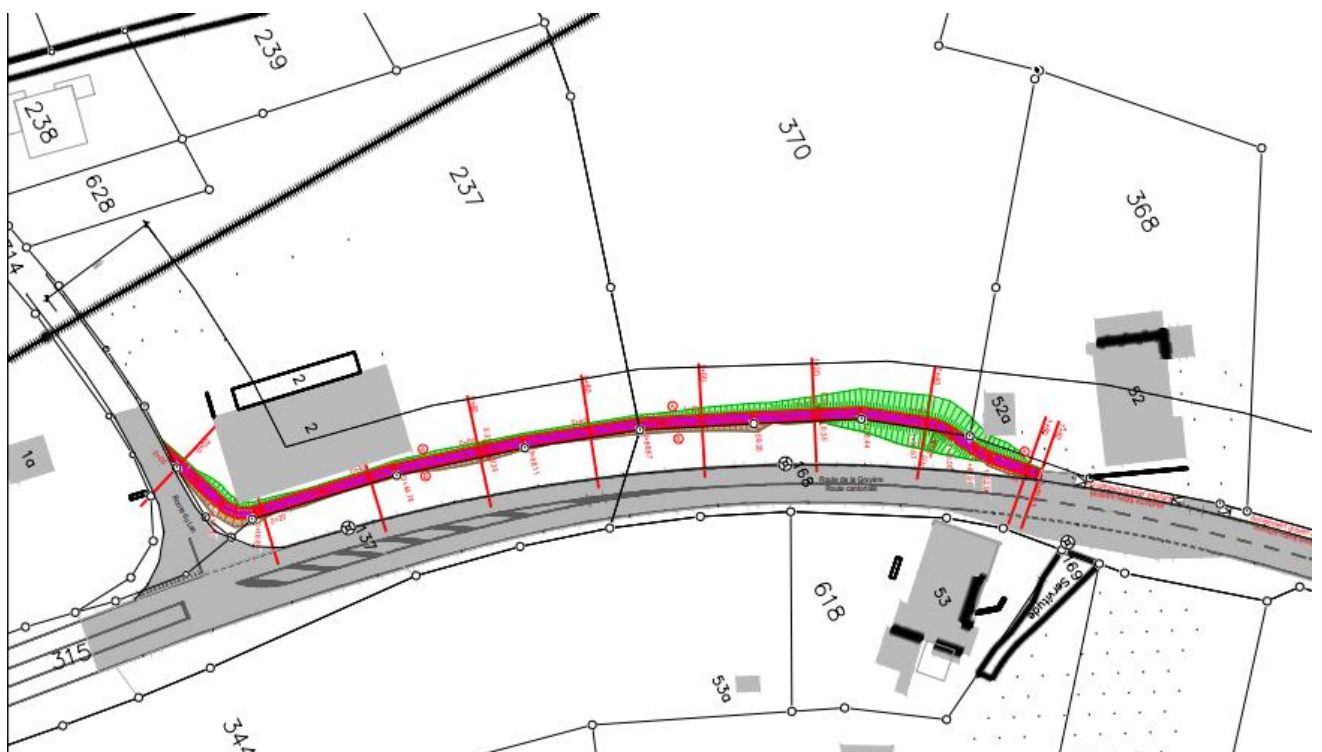
**Christophe Revaz** : sur l'ancienne ferme de M. Krasniki

Le Syndic précise que c'est à la suite d'une demande dans une assemblée communale que ce secteur sera éclairé.

### c) Création d'un chemin piétonnier Longemort – crédit supplémentaire

**Le Syndic** explique que dans les conditions du permis de construire nous avons eu l'obligation de transmettre des plans d'exécution pour un montant de fr. 4'308.00. Actuellement, la commune a payé uniquement des frais d'étude et de mise à l'enquête pour un montant de fr. 12'310.00. Il faut ajouter à ce montant, fr. 15'000.00 qui avait été dépensé pour l'étude géologique.

Les travaux seront réalisés au début de l'année prochaine





Plan de financement

Financé par les liquidités	CHF	10'000.00
----------------------------	-----	-----------

**d) Achat d'une bene pour le tracteur**

Plan de financement

Financé par les liquidités	CHF	5'000.00
----------------------------	-----	----------

L'achat de cette benne se justifie pour faciliter le transport de gravier et autres matériaux

**e) Achat de chaînes à neige pour le tracteur**

Deux chaînes seront achetées pour mettre à l'avant du tracteur ; les pneus arrière du tracteur étant muni de clous.

Plan de financement

Financé par les liquidités	CHF	4'000.00
----------------------------	-----	----------

**f) Réalisation d'une porte étanche au réservoir d'Impart**

Ce changement est exigé par le SAAV. Avant d'entrée dans le réservoir, nous aurons l'obligation de le vider pour être en adéquation avec les normes sur l'eau potable.

Plan de financement

Financé par les liquidités	CHF	27'000.00
----------------------------	-----	-----------



**g) Rénovation du pont des Fourches – crédit supplémentaire**

Actuellement, les frais de rénovation du pont se montent à fr 44'648.00

Nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse pour les subventions des biens culturels et du service des endiguements. Les travaux touchent à leur fin. Le pont rénové est très bien mis en valeur.

**Plan de financement**

Financé par les liquidités	CHF	7'000.00
----------------------------	-----	----------

**h) Création d'un jardin du souvenir au cimetière**

Plan de financement

Financé par les liquidités	CHF	15'130.00
----------------------------	-----	-----------



i) **Création d'un chemin en pavés au cimetière**

Financé par les liquidités	CHF	9'300.00
----------------------------	-----	----------

Ce cheminement permettra de faire le tour de l'église sans marcher dans le gravier.

j) **Fond de réserve pour l'aménagement route**

Financé par les liquidités	CHF	20'000.00
----------------------------	-----	-----------

Ce montant est budgétisé pour éviter de convoquer une assemblée extraordinaire si une grosse casse survient sur les routes.

k) **Fond de réserve pour l'eau**

Financé par les liquidités	CHF	20'000.00
----------------------------	-----	-----------

Ce fond est à disposition du Conseil communal pour être utilisé si des fuites d'eau surgissent sur le réseau.

Après l'explication détaillée de tous les investissements, et comme personne ne souhaite s'exprimer, le Syndic passe la parole à Stéphane Schouwey, Président de la Commission financière.

**M. Stéphane Schouwey** lit son rapport :

La commission financière constate des investissements totaux de CHF 206'330.00, dont CHF 62'900.00 de report des années précédentes.

Les nouveaux investissements se montent donc à CHF 143'430.00

Tous les investissements seront réalisés sans emprunt avec les liquidités à disposition.

La Commission financière recommande à l'assemblée d'approuver le budget des investissements pour l'année 2024.

Le Syndic remercie la commission financière pour sa très bonne collaboration et son excellent travail.



### 2.3 Approbation :

Etant donné qu'il n'y a pas de question, le Syndic procède au vote des différents investissements,

#### a) Eclairage public – remplacement des luminaires par des LED

Montant de l'investissement Fr. 10'000.00 – financé par la trésorerie

##### ◆ Vote

**Décision** : l'assemblée communale accepte l'investissement relatif au remplacement des luminaires par des LED, par 44 oui et 1 non

#### b) Pose de 4 lampadaires supplémentaires à la Route de la Fin

Montant de l'investissement Fr. 33'000.00 financé par la trésorerie

##### ◆ Vote

**Décision** : l'assemblée communale accepte l'investissement pour la pose de 4 lampadaires supplémentaires à la Route de la Fin 37 oui, 6 abstentions, 2 contre

#### c) Création d'un chemin piétonnier Longemort – crédit supplémentaire

Montant de l'investissement Fr. 10'000.00 financé par la trésorerie

##### ◆ Vote

**Décision** : l'assemblée communale accepte l'investissement relatif au crédit supplémentaire pour la création d'un chemin piétonnier Longemort par 44 oui et 1 abstention

#### d) Achat d'une benne pour le tracteur

Montant de l'investissement Fr. 5'000.00– financé par la trésorerie

##### ◆ Vote

**Décision** : l'assemblée communale accepte l'investissement relatif à l'achat d'une benne pour le tracteur 43 oui, 1 non et 1 abstention



**e) Achat de chaînes à neige pour le tracteur**

Montant de l'investissement Fr. 4'000.00 financé par la trésorerie

**◆ Vote**

**Décision : par 43 oui et deux abstentions, l'assemblée communale accepte, l'achat de chaînes à neige pour le tracteur**

**f) Réalisation d'une porte étanche au réservoir d'Impart**

Montant de l'investissement Fr. 27'000.00 financé par la trésorerie

**◆ Vote**

**Décision : l'assemblée communale accepte, l'investissement relatif à la réalisation d'une porte étanche au réservoir d'Impart à l'unanimité**

**g) Pont des fourches – crédit supplémentaire**

Montant de l'investissement Fr. 7'000.00 financé par la trésorerie

**◆ Vote**

**Décision : à l'unanimité, l'assemblée communale accepte, le crédit supplémentaire pour le Pont des Fourches**

**g) Création d'un jardin du souvenir au cimetière**

Montant de l'investissement Fr.15'130.00 financé par la trésorerie

**◆ Vote**

**Décision : 43 oui et 2 absentions, l'assemblée communale accepte, l'investissement relatif à la création d'un jardin du souvenir au cimetière**



**h) création d'un chemin en pavés au cimetière**

Montant de l'investissement Fr. 9'300.00 financé par la trésorerie

◆ **Vote**

**Décision : 39 oui et 6 abstentions, l'assemblée communale accepte, l'investissement relatif à la création d'un chemin en pavés au cimetière**

**i) Fond de réserve pour l'aménagement routier**

Montant de l'investissement Fr. 20'000.00 financé par la trésorerie

◆ **Vote**

**Décision : à l'unanimité, l'assemblée communale accepte, l'investissement relatif à un fond de réserve pour l'aménagement routier**

**k) Fond de réserve pour l'eau**

Montant de l'investissement Fr. 20'000.00 financé par la trésorerie

◆ **Vote**

**Décision : à l'unanimité, l'assemblée communale accepte, l'investissement relatif à un fond de réserve pour l'eau**

Le Syndic passe au vote final des budgets.

➤ **Qui accepte les budgets de résultat et d'investissement tel que présenté :**

◆ **Vote**

**Décision : par 44 oui et une abstention, les budgets de résultat avec bénéfice de CHF 173'99.40 ainsi que les budgets des investissements pour un total de charge CHF 206'330.00**





### 3. AIS – modification et approbation des statuts

**Le Syndic** : chacun a eu la possibilité de consulter les statuts sur le site internet communal. Cette modification est essentiellement due à l'introduction du plan comptable MCH2. Ces statuts ont été soumis pour examen au Service des communes qui a validé les modifications. Toutes les communes membres de l'AIS association intercommunale du bassin de la Sionge doivent voter ces modifications.

Aucun citoyen ne demande la parole, le Syndic passe au vote :

- **Qui accepte la modification des statuts pour l'association intercommunale du bassin de la Sionge le font par mainlevée ?**

#### ◆ **Vote**

**Décision** : par 36 oui et 9 abstentions la modification des statuts l'association intercommunale du bassin de la Sionge est acceptée.

### 4. Divers

---

**Le Syndic** donne les informations sur les dossiers suivants :

#### **Accueil extra-scolaire :**

Le Syndic : le Conseil communal a l'intention d'ouvrir un maximum l'AES. Actuellement, le Conseil communal fait une exception pour l'ouverture le mercredi après pour un enfant. Une collaboration avec les communes de Pont-La-Ville et La Roche est en cours pour une ouverture de l'AES durant les vacances scolaires.

Il encourage les parents d'inscrire leurs enfants au maximum si besoin.

#### **Ruisseau des Branches**

Les travaux sont terminés. Une subvention de CHF 354'727.00 a été octroyée par le Service des lac et cours d'eau. Montant final à charge de la commune CHF 174'970.00

Cette digue a été exigée par l'Etat de Fribourg. La place au bord du pont doit rester libre en cas de crue.

#### **Ancienne Laiterie**

Le magasin est ouvert depuis le 1<sup>er</sup> décembre, pour que ce magasin reste au village il faut que les citoyens jouent le jeu. Les travaux de rénovation donnent entière satisfaction.



## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 décembre 2023

Pour réduire les frais de rénovations du bâtiment, le Conseil communal, avec l'accord de la commission financière, a pris l'option de vendre la parcelle. Une plaquette de vente a été réalisée et distribuée à quelques promoteurs intéressés.

Ce jour, le Conseil communal a reçu une offre d'achat à CHF 600.00 le m<sup>2</sup>.

Sur cette parcelle centre village, l'impact au sol d'un petit immeuble sera moindre que la construction de 3 villas étant donné que les places de parc seront au sous-sol. Etant donné le tissu bâti environnant, les biens culturels n'autoriseront pas la construction de villa. Toutes les maisons avoisinantes sont à plus de 9 mètres.

**Sottas Alexandra** : Il faut garder l'âme du village, il ne faut pas vendre à un promoteur véreux.

**Le Syndic** : la vente de la parcelle permettra de garantir le taux d'impôt. Le Conseil communal étudiera avec attention toutes les offres reçues et mettra des critères de construction.

**Raphaël Marmier** : les offres reçues sont-elles accompagnées d'esquisses de projet ? Il serait bien que des appartements à des prix abordables soient à disposition des jeunes du village.

**Le Syndic** : nous avons demandé une esquisse de projet à chaque promoteur. Ils ont un délai jusqu'au 28 janvier pour y déposer un projet.

**Didier Gaillard** : l'abri de bus qui avait été construit avec le bois de LOTHAR est percé. Pourriez-vous l'entretenir ?

**Le Syndic** : le conseil communal se renseignera pour savoir à qui incombe l'entretien de ces abris.

### Sécurité routière

Le Syndic explique que le Conseil communal a contacté le Service des ponts et chaussée (SPC) dans le but d'y mettre un feu pour piéton au centre du village à l'identique de Villarbeney. Ce système a un coût d'environ fr. 80'000.00. A noter que la commune a un projet Valtraloc en consultation au SPC depuis environ 10 ans.

**Gaëtan Bertellouci** : n'ayant aucun passage piétons aux abris de bus de Longemort, ce secteur est très dangereux.

**Le Syndic** : un courrier a été récemment envoyé au SPC pour leur demander de mettre ce tronçon à 60 km/h. Il n'entre pas en matière pour y mettre un passage piéton.

Le Syndic remercie Dominique et Loïc Magnin qui ouvrent les routes lors de neige. Il précise aux propriétaires que chaque haie doit être entretenue pour faciliter le déneigement. .

Mme Mireille Kelley félicite le déneigeur.



## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 décembre 2023

Le Syndic donne également une information sur la corporation forestière qui regroupe plusieurs communes. Cette corporation a pu investir dans une machine de plus de CHF 450'000.00 pour effectuer de manière optimale les travaux forestiers. Le bénéfice 2023 sera mis en amortissement.

### **Le Syndic passe la parole aux citoyens :**

#### **Le Syndic :**

Comme personne ne demande la parole, le Syndic remercie le personnel de l'administration communale, , Nicolas Chassot et son personnel pour l'excellent travail accompli et surtout leur disponibilité.

Il remercie également ses collègues du Conseil pour leur travail et disponibilité durant l'année écoulée.

Il remercie chacun de sa présence et de sa participation active à cette assemblée. Il souhaite à chacun de très belles fêtes de fin d'année.

Par acclamation, les citoyens remercient le Conseil communal pour son travail.

Le Syndic clôt l'assemblée et invite les personnes présentes à participer à l'apéritif, il est à 20.30. h

Par acclamation les citoyens remercient le Conseil communal et l'ensemble du personnel.

Au nom de l'assemblée communale

Bernard Bapst  
Syndic

Fabienne Pharisa  
Secrétaire